

2024-07-16
2023-1964

(L 'etiquette conteneur)



Herbicide Ultim™

GROUPÉ	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR USAGE SUR LE MAÏS-GRAIN ET LE MAÏS-FOURRAGE DANS L'EST DU CANADA ET AU MANITOBA, ET LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE CI-JOINTE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Rimsulfuron 37,5%
Nicosulfuron 37,5%

N° D'HOMOLOGATION : 32709 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

ATTENTION - IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

CONTENU NET : 269.6 GRAMMES

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE

• GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS

- Agent sensibilisateur potentiel de la peau
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements
- NE PAS appliquer par voie aérienne
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe
- Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
-

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- TOXIQUE pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. C
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES : Administrer un traitement symptomatique.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale.

Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant.

Conservé les pochettes hydrosolubles dans leur suremballage ou le contenant extérieur pour les protéger de l'humidité.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

Pour les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

(Livret)



Herbicide Ultim™

GROUPE	2	HERBICIDE
--------	---	-----------

GRANULÉS MOUILLABLES

EN VENTE POUR USAGE SUR LE MAÏS-GRAIN ET LE MAÏS-FOURRAGE DANS L'EST DU CANADA ET AU MANITOBA, ET LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA SEULEMENT

USAGE COMMERCIAL (AGRICOLE)

LIRE L'ÉTIQUETTE ET CETTE BROCHURE AVANT L'UTILISATION

PRINCIPE ACTIF : Rimsulfuron 37,5%
 Nicosulfuron 37,5%

N° D'HOMOLOGATION : 32704 LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

AVERTISSEMENT - IRRITE LES YEUX ET LA PEAU

Corteva Agriscience Canada Company
Suite 240, 115 Quarry Park Rd. SE
Calgary, AB
T2C 5G9
1-800-667-3852

™ Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

MISE EN GARDE

- **GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS**

- Agent sensibilisateur potentiel de la peau.
- Éviter de respirer le brouillard de pulvérisation.
- Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
- NE PAS appliquer par voie aérienne.
- Durant le mélange, le chargement, l'application, le nettoyage et les réparations, porter une chemise à manches longues, un pantalon long et des chaussettes, de même que des gants et des chaussures résistant aux produits chimiques. Les gants résistant aux produits chimiques ne sont pas requis pour l'utilisation d'un pulvérisateur à rampe.

PREMIERS SOINS

Emporter le contenant ou l'étiquette ou encore noter le nom du produit et son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

EN CAS D'INHALATION : Déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU OU LES VÊTEMENTS : Enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

EN CAS D'INGESTION : Appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Faire boire un verre d'eau à petites gorgées si la personne empoisonnée est capable d'avaler. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES: Administrer un traitement symptomatique.

PRÉCAUTIONS D'APPLICATION

- Les arbres et autres plantes utiles peuvent être endommagés de manière irréversible en cas de non-respect des règles suivantes : Ne pas appliquer le produit ni vider ou rincer l'outillage sur des arbres ou d'autres plantes utiles ou à proximité, ou aux endroits où leurs racines peuvent s'étendre, ou aux endroits où le produit chimique peut s'écouler ou entrer en contact avec leurs racines. Ne pas appliquer sur les pelouses, sentiers, allées, terrains de tennis ou endroits analogues. Éviter que le brouillard de pulvérisation ne dérive vers les plantes utiles. Ne contaminer aucune étendue d'eau, y compris l'eau d'irrigation. Éviter le contact de la solution avec les engrais, les insecticides, les fongicides et les semences.
- NE PAS appliquer par voie aérienne
- Ne pas manipuler de pesticides avec les mains nues. Les gants résistants aux produits chimiques réduisent considérablement l'exposition au produit. Il est important de porter des gants pour le mélange, le chargement, le nettoyage ainsi que pour la réparation ou le réglage du pulvérisateur et des buses. Ne pas utiliser des gants en cuir ou en tissu.
- Suivre soigneusement les directives de nettoyage du pulvérisateur, car le résidu du mélange dans le réservoir peut endommager les cultures autres que le maïs.

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

L'Herbicide Ultim se présente sous forme de granulés dispersables que l'on doit mélanger à de l'eau. Il est appliqué en postlevée sur le maïs de grande culture dans l'Est du Canada pour éliminer le chiendent, les graminées annuelles nuisibles et l'amarante à racine rouge. L'Herbicide Ultim devrait être appliqué à un débit de 33,3 g/ha.

Herbicide Ultim n'est pas un produit corrosif ou volatil, il est ininflammable et ne gèle pas. Herbicide Ultim inhibe rapidement la croissance des mauvaises herbes sensibles; les symptômes typiques apparaissent généralement au bout de 5 à 7 jours, mais peuvent ne devenir visibles que 2 à 3 semaines après l'application, suivant les conditions de croissance et la vulnérabilité des mauvaises herbes. La chaleur et l'humidité intensifient l'action de l'Herbicide Ultim, tandis qu'un temps frais et sec peut la réduire ou la ralentir. Il est possible que les mauvaises herbes qui ont été endurcies par le froid ou la sécheresse ne soient pas supprimées.

La suppression des mauvaises herbes peut être réduite si le couvert végétal du maïs les recouvre complètement, empêchant l'herbicide de les atteindre.

Herbicide Ultim agit par contact et n'élimine pas les pousses de graminées nuisibles ou de mauvaises herbes à feuilles larges ayant germé après l'application du produit.

MODE D'EMPLOI

- Ne pas entrer ou permettre aux travailleurs d'entrer dans les zones traitées pendant le délai de sécurité (DS) de 12 heures.
- Appliquer le produit sur les cultures agricoles seulement si le risque de dérive vers des aires d'habitation et d'activités humaines, comme des maisons, des chalets, des écoles et des aires récréatives, est minime. Tenir compte de la vitesse et de la direction du vent, des inversions de température, du matériel utilisé et des réglages du pulvérisateur.
- Puisque ce produit n'est pas homologué pour lutter contre les organismes nuisibles dans les systèmes aquatiques, NE PAS l'utiliser pour lutter contre des organismes nuisibles en milieu aquatique. NE PAS contaminer les sources d'approvisionnement en eau potable ou en eau d'irrigation ni les habitats aquatiques lors du nettoyage de l'équipement ou de l'élimination de déchets. .

Application par pulvérisateur agricole: NE PAS appliquer lors de périodes de calme plat. Éviter d'appliquer ce produit lorsque le vent souffle en rafales. NE PAS pulvériser en gouttelettes de taille inférieure au calibre moyen de la classification de l'American Society of Agricultural Engineers (ASAE S572.1). La hauteur de la rampe doit être de 60 cm ou moins au-dessus de la culture ou du sol.

- NE PAS appliquer par voie pulvérisation aérienne.
- N'effectuer qu'une seule application par année avec de l'équipement terrestre. Éviter toute application excessive.

ZONES TAMPONS DE PULVÉRISATION

Une zone tampon de pulvérisation N'EST PAS requise pour:

- les utilisations faisant appel à un équipement d'application portatif permises sur la présente étiquette

Les zones tampons de pulvérisation spécifiées dans le tableau ci-dessous sont requises entre le point d'application directe et la bordure sous le vent la plus rapprochée des habitats terrestres sensibles (tels que les prairies, les zones forestières, les plantations brise-vent, les boisés, les haies, les zones riveraines et les arbustes), des habitats d'eau douce sensibles (comme les lacs, les rivières, les marécages, les étangs, les fondrières des prairies, les criques, les marais, les ruisseaux, les réservoirs et les terres humides) et les habitats estuariens / marins.

Méthode d'application	Zone tampon de pulvérisation requises (en mètres) pour la protection d'un:		
	Habitat terrestre	Habitat aquatiques d'une profondeur de	
		Moins de 1 m	Plus de 1 m
Pulvérisateur agricole	5	1	1

Lorsque les mélanges en cuve sont permis, consulter les étiquettes des produits d'association et respecter la zone tampon de pulvérisation la plus grande (la plus restrictive) indiquée pour chacun des produits utilisés dans le mélange en cuve, puis appliquer en utilisant le calibre de gouttelettes le plus gros (selon la classification de l'ASAE) parmi ceux indiqués sur l'étiquette des produits d'association.

Il est possible de modifier les zones tampons de pulvérisation associées à ce produit selon les conditions météorologiques et la configuration du matériel de pulvérisation en utilisant le calculateur de zone tampon de pulvérisation dans la section Pesticides du site Canada.ca.

CONDITIONS ENVIRONNEMENTALES ET ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

- Une fluctuation rapide de la température (soit un écart de plus de 20°C en moins de 24 à 36 heures) affectera la culture de maïs. Pour assurer à celle-ci le maximum de protection, attendre de 48 à 72 heures après le changement de température avant d'entreprendre la pulvérisation de l'Herbicide Ultim.
- Lorsque l'Herbicide Ultim est utilisé seul, ou mélangé en cuve, procéder au traitement SEULEMENT quand il est prévu que la température se maintiendra entre 5°C et 28°C dans les 24 heures précédant et suivant l'application. Si l'on ne respecte pas ces limites de température, on augmente le risque d'endommager la culture. Si l'on applique deux produits séparément, c'est-à-dire de l'Herbicide Ultim d'abord, puis, au moins 12 heures après, un herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges, on diminue le risque d'endommager la culture.
- S'assurer que la rampe de pulvérisation se trouve à la bonne hauteur par rapport aux plants de maïs afin d'appliquer l'Herbicide Ultim correctement et uniformément et d'ÉVITER l'arrosage excessif des verticilles de maïs.
- **AVERTISSEMENT:** La culture peut être endommagée si le produit est appliqué sur du maïs qui a été éprouvé par une chaleur ou un froid intense, une humidité excessive, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile, saturé d'eau ou trop tassé, l'application préalable de pesticides, la maladie ou l'attaque d'insectes. Si le maïs est endommagé par le gel, attendre de 48 à 72 heures avant d'appliquer de l'Herbicide Ultim.
- Herbicide Ultim arrête rapidement la croissance des espèces sensibles à son action; les symptômes typiques apparaissent généralement dans les 5 à 7 jours suivant le traitement, mais peuvent ne pas devenir visibles avant 2 à 3 semaines, selon les conditions de croissance et la sensibilité des mauvaises herbes.
- Un temps chaud et humide favorise l'action de l'Herbicide Ultim, alors qu'un temps frais et sec peut la réduire ou la retarder. Les mauvaises herbes endurcies par le froid ou la sécheresse peuvent résister à l'action de l'Herbicide Ultim.
- Herbicide Ultim agit par contact et ne supprime pas les pousses de graminées nuisibles ou de mauvaises herbes à feuilles larges ayant germé après l'application du produit.
- La suppression des mauvaises herbes peut être entravée si le couvert végétal du maïs empêche une application optimale du produit sur les mauvaises herbes.

MISE EN GARDE ENVIRONNEMENTALES

- **TOXIQUE** pour les organismes aquatiques et les plantes terrestres non ciblées. Observer les zones tampons de pulvérisation spécifiées à la section MODE D'EMPLOI.
- Ce produit chimique possède les propriétés et les caractéristiques associées aux produits chimiques décelés dans les eaux souterraines. L'utilisation de ce produit aux endroits où les sols sont perméables, surtout là où la nappe phréatique est peu profonde, risque de contaminer les eaux souterraines. C
- Afin de réduire le ruissellement à partir des sites traités vers les habitats aquatiques, éviter d'appliquer ce produit sur des terrains à pente modérée ou forte, sur un sol compacté ou sur de l'argile.
- Éviter d'appliquer ce produit lorsque de fortes pluies sont prévues.
- La contamination des habitats aquatiques par ruissellement peut être réduite par l'aménagement d'une bande de végétation filtrante entre le site traité et le bord du plan d'eau.

SENSIBILITÉ DES VARIÉTÉS HYBRIDES DE MAÏS

Les variétés hybrides de maïs dont la valeur en unités thermiques maïs (UTM) s'élève à 2500 ou moins ont montré une certaine sensibilité à l'action de l'Herbicide Ultim. **NE PAS APPLIQUER DE HERBICIDE ULTIM SUR LES VARIÉTÉS HYBRIDES DONT LA VALEUR EN UTM EST DE 2500 OU MOINS, OU DANS LES RÉGIONS GÉOGRAPHIQUES OÙ CETTE VALEUR ATTEINT EN MOYENNE 2500 OU MOINS PENDANT LA SAISON.**

Les variétés hybrides de maïs dont la valeur en UTM est de 2 550 ou plus, qui ont été considérablement endommagées par l'application de l'Herbicide Ultim, sont énuméré ci-dessous. Ne pas pulvériser de l'Herbicide Ultim pour supprimer les mauvaises herbes dans les champs où ces variétés ont été plantées.

Pioneer marque 3897	MAX 78
Pioneer marque 3936	G-4034
Pioneer marque 3941	G-4120
Pickseed 2525	G-4160

Ne pas utiliser sur le maïs sucré. Ne pas utiliser sur le maïs de semence ni sur le maïs à éclater.

HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL

ADJUVANTS

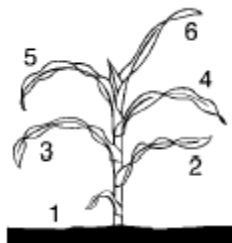
Herbicide Ultim doit être appliqué avec un agent tensio-actif non ionique à raison de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) (tel que Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf ou avec Sidekick à raison de 2,5 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)).

TAUX ET MOMENT DE L'APPLICATION

Appliquer de l'Herbicide Ultim à 33,3 g/ha la volée sur le maïs et les mauvaises herbes avec un solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif non-ionique, conformément aux indications suivantes :

Culture ou mauvaise herbe	Stades de croissance au moment de l'application
Maïs	1 ^{re} - 6 ^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue). Voir le schéma
Graminées annuelles nuisibles	1 ^{re} - 6 ^e feuille (jusqu'au début du tallage - 2 talles à deux feuilles)
Cenchrus à épines longues	3 ^e - 5 ^e feuille
Chiendent	3 ^e - 6 ^e feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue)
Amarante à racine rouge	2 ^e - 6 ^e feuille (10 cm de haut ou de large)

STADES DE CROISSANCE DU MAÏS



Appliquer de l'Herbicide Ultim sur le maïs à compter de l'apparition de la 1^{re} feuille jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Le coléoptyle (feuille courte et tronquée) compte comme la première feuille. On considère qu'une feuille est complètement formée lorsque la feuille suivante devient visible dans le verticille du maïs.

L'application de l'Herbicide Ultim après le stade de la 6^e feuille du maïs (30 cm de haut - feuille étendue) doit être retardée jusqu'au terme du stade de la 8^e feuille, avant l'apparition des soies et lorsqu'il existe une différence de hauteur entre le maïs et les mauvaises herbes cibles. Lorsqu'on effectue les pulvérisations avec un appareil à jets directionnels, s'assurer que la culture est de hauteur uniforme afin que la solution soit entièrement dirigée sous le couvert végétal du maïs et n'atteigne pas les verticilles. L'application de l'Herbicide Ultim tardive doit être dirigée sous le couvert végétal du maïs afin d'éviter que la solution atteigne les verticilles.

MAUVAISES HERBES SUPPRIMÉES AVEC 33,3 g/ha

Pied-de-coq	Millet commun ²	Sétaire glauque [†]
Panic d'automne	Chiendent ¹	Panic capillaire
Sétaire verte	Cenchrus à épines longues	Canola spontané ³
Amarante à racine rouge (y compris l'amarante à racine rouge résistant à la triazine)		
† répression uniquement		

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application de l'Herbicide Ultim ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

Les graminées annuelles nuisibles et l'amarante à racine rouge sont plus vulnérables lorsqu'elles sont petites et en pleine croissance.

L'établissement précoce et la densité de la culture (minimum de 50 000 plants par hectare) empêchent la croissance des mauvaises herbes et permettent une suppression efficace en postlevée du chiendent et des graminées annuelles nuisibles.

Recommandations concernant la suppression de certaines mauvaises herbes

1. Chiendent - Appliquer de l'Herbicide Ultim en postlevée avec un agent tensio-actif recommandé, lorsque la majorité des pousses du chiendent sont en pleine croissance et aux stades de la 3^e à la 6^e feuille (10 à 20 cm de haut - feuille étendue). Si la période appropriée pour supprimer le chiendent ne coïncide pas avec celle des mauvaises herbes à feuilles larges (consulter la section de cette étiquette sur les mélanges en réservoir), appliquer séparément l'Herbicide Ultim et un herbicide pour mauvaises herbes à feuilles larges. Les graminées annuelles nuisibles qui ne sont pas sorties de terre au moment de l'application de l'Herbicide Ultim sur le chiendent ne seront pas supprimées.

2. Millet commun - Appliquer de l'Herbicide Ultim en postlevée avec un agent tensio-actif recommandé, lorsque la majorité des pousses du millet commun sont apparues et avant que les plus grands plants n'atteignent le stade de plusieurs talles (3 à 4 talles). Si le maïs a dépassé le stade de la 6^e feuille lorsque le millet commun a atteint un stade de croissance approprié, l'application de l'Herbicide Ultim doit être retardée jusqu'au terme du stade de la 8^e feuille, avant l'apparition des soies et lorsqu'il existe une différence de hauteur entre le maïs et le millet commun. Lorsqu'on effectue les pulvérisations avec un appareil à jets directionnels, s'assurer que la culture est de hauteur uniforme afin que la solution soit entièrement dirigée sous le couvert végétal du maïs et n'atteigne pas les verticilles. La suppression du millet commun peut être réduite en raison du stade de croissance avancé des mauvaises herbes au moment de l'application.
3. Pour la suppression de canola spontané, y compris les variétés tolérantes au glyphosate, appliquer l'Herbicide Ultim comme traitement généralisé, avec un agent tensioactif recommandé pour le maïs en postlevée et quand le canola spontané est entre les stades de cotylédon et 5 feuilles.

MÉLANGES EN CUVE AVEC HERBICIDE ULTIM

HERBICIDE ULTIM + BANVEL

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec Banvel pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et une vaste gamme de mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 600 mL/ha de Banvel avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange permet de supprimer les mauvaises herbes sensibles à de l'Herbicide Ultim utilisé seul ainsi que les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Banvel. Consulter la section de cette étiquette intitulée «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » pour obtenir des renseignements plus détaillés sur son application et sur les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange de l'Herbicide Ultim et de Banvel effectué en réservoir ne doit pas être appliqué après le stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE BANVEL II

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec Banvel II pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et une vaste gamme de mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 600 mL/ha de Banvel II avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange permet de supprimer les mauvaises herbes sensibles à de l'Herbicide Ultim utilisé seul ainsi que les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Banvel II. Consulter la section de cette étiquette intitulée «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » pour obtenir des renseignements plus détaillés sur son application et sur les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange de l'Herbicide Ultim et de Banvel II effectué en réservoir doit être appliqué sur les mauvaises herbes dès leur sortie de terre et jusqu'au stade de la 6^e feuille. Ne pas appliquer après le stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut) du maïs.

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE DISTINCT

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec Distinct pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent, la morelle de la Caroline et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 285 g/ha de Distinct avec un agent tensio-actif non ionique à 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L) plus urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA) à 1,25 % v/v (12,5 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs aux stades de la 2^e à la 6^e feuille.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles de l'Herbicide Ultim utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de Distinct plus la morelle de la Caroline. Se référer à la section «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide Ultim + Distinct doit être appliqué sur les jeunes pousses des mauvaises herbes en pleine croissance dès leur sortie de terre et jusqu'au stade de la 6^e feuille (le chiendent au stade de la 3^e à la 6^e feuille, la morelle de la Caroline au stade de la 2^e à la 6^e feuille). Ne pas appliquer le mélange en réservoir de l'Herbicide Ultim et de Distinct après le stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

HERBICIDE ULTIM + MARKSMAN

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec Marksman pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et une vaste gamme de mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 2,5 L/ha de Marksman avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 5^e feuille.

Ce mélange en réservoir permet de supprimer les mauvaises herbes sensibles à de l'Herbicide Ultim utilisé seul (sétaire jaune : répression seulement) ainsi que l'abutilon (plus sensible lorsque les plants sont petits et en pleine croissance), l'herbe à poux et le chou gras. Consulter la section de cette étiquette intitulée «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » pour obtenir des renseignements plus détaillés sur son application et sur les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange de l'Herbicide Ultim et de Marksman effectué en réservoir ne doit pas être appliqué après le stade de la 5^e feuille du maïs.

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE PARDNER

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec Pardner pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et une vaste gamme de mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 1 L/ha de Pardner avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir permet de supprimer les mauvaises herbes sensibles à de l'Herbicide Ultim utilisé seul ainsi que les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de Pardner. Consulter la section de cette étiquette intitulée «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » pour obtenir des renseignements plus détaillés sur son application et sur les restrictions relatives à son utilisation.

L'application de l'Herbicide Ultim après le stade de la 6^e feuille du maïs (30 cm de haut - feuille étendue) doit être retardée jusqu'au terme du stade de la 8^e feuille du maïs, avant l'apparition des soies et lorsqu'il existe une différence de hauteur entre le maïs et les mauvaises herbes cibles. Lorsqu'on effectue les pulvérisations avec un appareil à jets directionnels, s'assurer que la culture est de hauteur uniforme afin que la solution soit entièrement dirigée sous le couvert végétal du maïs et n'atteigne pas les verticilles.

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE CALLISTO 480 SC

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec L'Herbicide Callisto 480 SC pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 0,21 L/ha de Callisto 480 SC avec l'agent tensio-actif non ionique à 0,2% v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs à compter du stade de la 3^e feuille jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles de l'Herbicide Ultim utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide Callisto 480 SC. Se référer à la section «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange de l'Herbicide Ultim et de Callisto 480 SC effectué en réservoir ne doit pas être appliqué après le stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE CALLISTO 480 SC + ATRAZINE

Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec l'Herbicide Callisto 480 SC et l'Atrazine (Aatrex Liquide 480) pour supprimer les graminées annuelles nuisibles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim, 0,21 L/ha de l'Herbicide Callisto 480 SC, et l'Atrazine (0,58 L/ha Aatrex Liquide 480) avec un agent tensio-actif non ionique à 0,2% v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs à compter du stade de la 3^e feuille jusqu'au stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue).

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles de l'Herbicide Ultim utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'Herbicide Callisto 480 SC pour la mélange en réservoir avec l'Herbicide Callisto 480 SC + l'Atrazine (Aatrex Liquide 480). Se référer à la section «HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » de la présente étiquette pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation.

Le mélange de l'Herbicide Ultim, Callisto 480 SC et Atrazine (Aatrex Liquide 480) effectué en réservoir ne doit pas être appliqué après le stade de la 6^e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

NOTE : Les mauvaises herbes qui sortent de terre après l'application des MÉLANGES EN RÉSERVOIR DE L' HERBICIDE ULTIM AVEC UN AUTRE HERBICIDE ne seront pas supprimées. L'application doit être effectuée lorsque la majorité des mauvaises herbes sont sorties de terre.

DIRECTIVES DE MÉLANGE

Toujours ajouter les composants du mélange dans l'ordre suivant : a) préparations sèches, b) autres préparations sèches et, en dernier, c) préparations liquides.

1. Remplir le réservoir propre au quart avec de l'eau fraîche.
2. Faire fonctionner l'agitateur à la vitesse maximale.
3. Ajouter la quantité de l'Herbicide Ultim appropriée à l'eau dans le réservoir du pulvérisateur, en faisant fonctionner l'agitateur jusqu'à ce que les pochettes hydrosolubles soient complètement dissoutes et que le produit soit complètement dispersé. Une agitation continue est nécessaire pour assurer l'homogénéité du mélange.
4. Lorsque l'Herbicide Ultim est bien mélangé et dispersé, ajouter la quantité appropriée (au besoin) des herbicides Distinct. Ajouter lentement et bien mélangé.
5. Lorsque les produits sont bien mélangés et dispersés, ajouter la quantité appropriée (au besoin) des herbicides Banvel, Banvel II, Marksman, Pardner, l'Herbicide Callisto 480 SC, ou Aatrex Liquide 480 dans le réservoir du pulvérisateur en faisant fonctionner l'agitateur.
6. Lorsque l'Herbicide Ultim (et, selon le cas, les autres herbicides dans le mélange) est (sont) bien mélangé et dispersé, ajouter un agent tensio-actif non ionique à raison de 2 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,2 % v/v) (comme Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf ou Sidekick à raison de 2,5 L par 1 000 L de solution de pulvérisation (0,25 % v/v)).
7. Pour le mélange en réservoir avec Distinct, ajouter le UNA à raison de 12,5 L par 1 000 L d'eau une fois l'agent tensio-actif bien mélangé.
8. Ajouter de l'eau pour remplir le réservoir.

Lors des préparations subséquentes, s'assurer que la quantité de résidus de solution dans le réservoir provenant de l'application précédente est inférieure à 10 % du volume de la solution préparée.

Une agitation est nécessaire pour assurer l'uniformité du mélange et de l'application. Le volume d'eau optimal pour l'application de l'Herbicide Ultim est de 140 à 190 litres d'eau par hectare (minimum de 100 litres d'eau par hectare). Pulvériser à une pression variant entre 175 et 275 kPa. Il est recommandé d'utiliser des buses à jet plat et tamis de 50 mailles ou moins. Le mélange à pulvériser doit être utilisé dans les 24 heures suivant sa préparation. Passé ce délai, il est susceptible de se dégrader, ce qui peut entraîner une diminution de l'efficacité du produit. Bien agiter le mélange pour assurer son homogénéité chaque fois qu'on le laisse reposer dans le réservoir.

NOTE: L'Herbicide Ultim se dégrade dans l'eau acide ou fortement alcaline. Ne pas préparer une quantité supérieure à celle pouvant être utilisée en un jour. Si l'application est interrompue, bien agiter le mélange avant de reprendre le traitement.

Le MODE D'EMPLOI de ce produit, en ce qui concerne les utilisations décrites dans cette partie de l'étiquette, a été élaboré par des personnes autres que Corteva Agriscience Canada Company dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. Dans le cas de ces utilisations, Corteva Agriscience Canada Company n'a pas complètement évalué la performance (efficacité) et/ou la tolérance des cultures (phytotoxicité) du produit lorsqu'il est utilisé de la façon indiquée sur l'étiquette pour l'ensemble des conditions environnementales ou des variétés végétales. Avant d'appliquer le produit à grande échelle, l'utilisateur devrait faire un essai sur une surface réduite, dans les conditions du milieu et en suivant les pratiques courantes pour confirmer que le produit se prête à une application généralisée.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS-GRAIN ET LE MAÏS-FOURRAGE DANS LA PROVINCE DU MANITOBA

Pour supprimer le chiendent, les graminées annuelles nuisibles et l'amarante à racine rouge, appliquer l'Herbicide Ultim à 33,3 g/ha en solution à pulvériser additionnée d'un agent tensio-actif non ionique (Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf) à 0,2 % v/v (2 L/1 000 L).

Appliquer en postlevée sur le maïs à compter de l'apparition de la 1^{re} feuille jusqu'au stade de la 4^e feuille. Utiliser seulement sur les variétés hybrides dans la liste suivante:

Pioneer marque 39K72
Pioneer marque 39K73
Pioneer marque 39W54
Pioneer marque 39M27

Le maïs-fourrage, le maïs-grain, le blé d'hiver et l'orge de printemps peuvent être cultivés l'année après l'application de l'Herbicide Ultim. Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. L'Herbicide Ultim est plus persistant dans les sols sablonneux avec un contenu organique minimal et un pH de 7 ou plus. Il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique pour ces types des sols.

Appliquer seulement avec un équipement terrestre.

N'effectuer qu'une seule application par saison de croissance.

Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette Herbicide Ultim pour obtenir des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

POUR UTILISATION SUR LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA- application localisée

Pour suppression des Scirpes, appliquer l'Herbicide Ultim à 33,3 g/ha dans 800 litres d'eau pour 1 hectare, additionnée AGRAL 90 à raison de 2,0 litres pour 1 000 litres de solution (0,2 % v/v). Se référer à la section de l'étiquette et de la brochure intitulée «DIRECTIVES DE MÉLANGE ».

Appliquer l'Herbicide Ultim sur les Scirpes en juin de l'année de la taille quand les épis commencent à émerger des Scirpes. L'Herbicide Ultim devrait être appliqué sous forme de traitement localisé tout en s'assurant que le feuillage des Scirpes soit bien mouillé. L'efficacité de l'Herbicide Ultim peut être variable ou insatisfaisante quand les applications sont tardives et quand les Scirpes ont été éprouvés par des conditions climatiques rigoureuses tel que la sécheresse.

L'Herbicide Ultim peut endommager la culture et entraîner une diminution du rendement s'il entre en contact avec les plantes de bleuet.

Ne pas appliquer moins de 14 mois avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette et la brochure pour l'Herbicide Ultim afin d'obtenir des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

POUR UTILISATION SUR LE BLEUET NAIN DANS L'EST DU CANADA - LA VOLÉE

Pour le contrôle du chiendent, les graminées annuelles et l'amarante à racine rouge, aussi que la suppression de l'oatgrass de la pauvreté, le ticklegrass et le scirpe noirâtre, appliquez 33,3 grammes / ha de l'Herbicide Ultim Grande avec un tensioactif non-ionique (Citowett Plus, Agral 90 ou Ag-Surf) à 2,0 litres par 1 000 litres de solution (0,2% v/v). (Se référer à la section de l'étiquette et de la brochure intitulée « DIRECTIVES DE MÉLANGE »). Utilisez un minimum de 140 L d'eau par hectare.

Appliquez l'Herbicide Ultim lorsque les graminées annuelles est au stade 1-6 feuilles (jusqu'au début du tallage) et les graminées vivaces est au stade 3-6 feuilles. On peut faire une application au printemps de l'année de croissance (années non-roulement) avant ou après l'émergence de bleuets. Un retard de croissance et des pertes de rendement peut se produire si les bleuets viennent directement en contact avec la pulvérisation. Les pulvérisations faites avant que la culture s'émerge, ont accru la sécurité de la culture.

Appliquez avec l'équipement au sol seulement, une seule fois par saison de croissance.

Ne pas appliquer moins de 14 mois avant la récolte.

Se référer aux sections pertinentes de l'étiquette et la brochure pour l'Herbicide Ultim afin d'obtenir des renseignements sur les directives complètes d'application et de mélange ainsi que les précautions relatives à l'utilisation.

L'Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Velpar DF CU ou avec l'herbicide Sinbar WDG pour contrôler les graminées annuelles, le chiendent et plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges. Suivez les tarifs et les horaires recommandés sur les étiquettes de l'herbicide Velpar DF CU ou Sinbar WDG. La pulvérisation doit être faite au printemps de l'année de croissance (de l'année non-roulement) avant que la culture s'émerge, si non la culture pourrait être abîmer. Ce mélange en réservoir maîtrise les mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette de l'Herbicide Ultim, et aussi les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de l'herbicide Velpar DF CU ou Sinbar WDG.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS-GRAIN DANS L'EST DU CANADA

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE DISTINCT

Ne pas faire paître les animaux sur les récoltes traitées ou les couper pour en faire du foin. Ne pas couper le maïs pour le fourrage ou l'ensilage dans les 75 jours suivant l'application et ne pas récolter le grain dans les 120 jours suivant l'application.

L'Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide DISTINCT pour supprimer les graminées annuelles, le chiendent, plusieurs mauvaises herbes à feuilles larges et pour supprimer la prêle des champs durant toute la saison. Mélanger 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et une pochette hydrosoluble (285 g)/ha de l'herbicide Distinct dans 200 L d'eau/ha avec un agent tensio-actif non ionique à 0,25 % v/v (2,5 L/1000 L) plus urée et nitrate d'ammonium liquide (UNA) à 1,25 % v/v (12,5 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs aux stades de la 2e à la 6e feuille.

Ce mélange en réservoir supprime ou réprime les mauvaises herbes contre lesquelles de l'Herbicide Ultim utilisé seul est efficace, plus les mauvaises herbes énumérées sur l'étiquette de DISTINCT. Se référer à la section « HERBICIDE ULTIM UTILISÉ SEUL » de l'étiquette complète pour obtenir plus de détails sur l'application du produit et les restrictions relatives à son utilisation. Appliquer seulement avec un équipement terrestre. Ne faire qu'une seule application par année.

Le mélange en réservoir de l'Herbicide Ultim + Distinct doit être appliqué sur les jeunes pousses de prêle des champs (de moins de 5 cm de hauteur). Ne pas appliquer le mélange en réservoir de l'Herbicide Ultim et de DISTINCT après le stade de la 6e feuille (4 collerettes visibles ou 30 cm de haut - feuille étendue) du maïs.

POUR UTILISATION SUR LE MAÏS-GRAIN DANS L'EST DU CANADA ET AU MANITOBA

HERBICIDE ULTIM + HERBICIDE MARKSMAN

L'Herbicide Ultim peut être mélangé en réservoir avec l'herbicide Marksman pour réprimer Morelle de la Caroline. Mélanger en 33,3 g/ha de l'Herbicide Ultim et 2,5 L/ha de l'herbicide Marksman dans 200 L d'eau/ha avec Agral 90 à 0,2 % v/v (2 L/1000 L) et appliquer le mélange en postlevée sur le maïs aux stades de la 1e à la 5e feuille. L'application devrait être faite quand le Morelle de la Caroline est au stade de la 2e à la 8e feuille.

Appliquer seulement avec un équipement terrestre. Ne faire qu'une seule application par année.

Ne pas appliquer moins de 60 jours avant la récolte.

Mélanges en cuve

Ce produit peut être mélangé avec un engrais, un supplément ou avec des produits antiparasitaires homologués, dont les étiquettes permettent aussi les mélanges en cuve, à la condition que la totalité de chaque étiquette, y compris le mode d'emploi, les mises en garde, les restrictions, les précautions relatives à l'environnement et les zones tampons de pulvérisation, soit suivie pour chaque produit. Lorsque les renseignements inscrits sur les étiquettes des produits d'association au mélange en cuve divergent, il faut suivre le mode d'emploi le plus restrictif. Ne pas faire de mélanges en cuve avec des produits contenant le même principe actif, à moins que ces produits soient recommandés spécifiquement sur cette étiquette.

Dans certains cas, les produits de lutte antiparasitaire mélangés en cuve peuvent entraîner une activité biologique réduite ou des dommages accrus à la culture hôte. L'utilisateur devrait communiquer avec Corteva Agriscience Canada Company au 1-800-667-3852 ou www.corteva.ca pour demander des renseignements avant d'appliquer tout mélange en cuve qui n'est pas recommandé spécifiquement sur cette étiquette.

NETTOYAGE DU PULVÉRISATEUR

Afin d'éviter tout dommage ultérieur aux cultures utiles, bien nettoyer l'outillage de mélange et de pulvérisation immédiatement après le traitement pour supprimer toute trace de l'Herbicide Ultim.

1. Vider le réservoir. Bien rincer avec un jet d'eau l'intérieur du réservoir, puis faire circuler de l'eau propre dans le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles pendant au moins 5 minutes.
2. Remplir le réservoir d'eau propre et y ajouter un litre d'ammoniaque à usage domestique (contenant un minimum de 3 % d'ammoniaque) par 100 litres d'eau. Bien nettoyer les tuyaux flexibles, la rampe et les buses à l'aide de cette solution, puis ajouter de l'eau pour remplir complètement le réservoir. Faire passer la solution de nettoyage dans le réservoir et les tuyaux flexibles pendant au moins 15 minutes. Rincer de nouveau les tuyaux flexibles, la rampe et les buses avec la solution de nettoyage et vider le réservoir.
3. Enlever les buses et les tamis et les nettoyer à part dans un seau contenant un agent nettoyant et de l'eau.
4. Répéter l'étape 2.
5. Bien rincer le réservoir à l'eau propre pendant au moins 5 minutes, et faire circuler l'eau à travers les tuyaux flexibles et la rampe.
6. AVANT d'utiliser le pulvérisateur pour l'application suivante, rincer le réservoir, la rampe et les tuyaux flexibles à l'eau claire pendant 5 minutes.

ATTENTION

Ne pas ajouter d'eau de Javel à l'ammoniaque. Le mélange du chlore avec l'ammoniaque entraîne le dégagement d'un gaz à odeur de chlore et de moisi pouvant causer une irritation des yeux, du nez, de la gorge et des poumons. Ne pas nettoyer l'outillage dans un espace fermé.

UTILISATION D'INSECTICIDES

Pour protéger les cultures au maximum, appliquer de l'Herbicide Ultim uniquement sur le maïs qui n'a PAS été traité avec un insecticide organophosphoré de sol hautement systémique.

NE PAS mélanger de l'Herbicide Ultim en réservoir avec un insecticide organophosphoré. NE PAS appliquer un insecticide organophosphoré foliaire moins de sept jours avant ou après la pulvérisation de l'Herbicide Ultim.

PROCÉDER AUX AUTRES CULTURES

Herbicide Ultim se dégrade grâce aux processus naturels se produisant dans le sol. Des essais sur le terrain démontrent que l'on peut procéder aux cultures suivantes en toute sécurité aux intervalles indiqués après avoir cultivé du maïs traité avec de l'Herbicide Ultim.

Culture	Intervalle entre les cultures
Blé d'hiver	4 mois
Orge de printemps, canola, soya haricots blancs, trèfle rouge, sorgho, maïs de grande culture, pomme de terre	10 mois

Si l'on doit effectuer d'autres cultures, il est recommandé de faire au préalable un test d'activité biologique. Un test d'activité biologique consiste à faire pousser jusqu'à maturité une bande expérimentale de la plante ou des plantes que l'on désire cultiver l'année suivante.

TEST D'ACTIVITÉ BIOLOGIQUE

Choisissez pour la ou les cultures qui vont constituer le test d'activité biologique une ou plusieurs zones représentatives du champ précédemment traité avec de l'Herbicide Ultim. Vous devez tenir compte de facteurs tels que les dimensions du champ, la texture du sol, l'égouttement et les endroits où les machines agricoles tournent normalement pour changer de direction, et choisir les emplacements les plus représentatifs des conditions du sol. Dans les grands champs, on peut avoir besoin de plus d'un emplacement pour obtenir des résultats fiables.

Les bandes d'essai doivent être ensemencées perpendiculairement au sens dans lequel le champ a été arrosé. Ces bandes d'essai doivent être assez longues pour croiser la largeur de plusieurs bandes de terre arrosées. Les essais faits sur de grandes surfaces sont évidemment plus fiables que les essais plus limités.

Utilisez l'équipement ordinaire pour le labourage et l'ensemencement des bandes d'essai. Préparez une couche et semez-y les cultures et variétés que vous voudriez pouvoir produire l'année suivante. Il est important de procéder de la manière habituelle, c'est-à-dire de semer à la même époque, dans les mêmes conditions et selon les techniques et pratiques agricoles normalement employées. Faites en même temps un essai dans une zone voisine qui n'a pas été traitée avec de l'Herbicide Ultim afin de vous assurer un point de référence.

Au fur et à mesure de la levée et de la croissance des cultures, examinez les points suivants dans les zones traitées et dans les zones non traitées :

aspect général de la culture	développement du système racinaire	couleur et vigueur
taux de croissance	rendement	

Poursuivez vos observations jusqu'à ce que les cultures d'essai arrivent à maturité. Ne pas appliquer trop d'herbicide sur les bandes d'essai pour ne pas risquer d'endommager les cultures. Si le test indique que le sol contient des résidus de l'Herbicide Ultim, continuez à cultiver seulement les variétés énumérées sur l'étiquette et n'entrez pas d'autres cultures avant qu'un test d'activité biologique ne confirme que les cultures susceptibles croissent normalement.

PRÉCAUTIONS À PRENDRE POUR L'UTILISATION DU PRODUIT

Ne pas appliquer l'Herbicide Ultim pendant les périodes de pluies abondantes ou lorsque le sol est saturé d'eau. Ne pas appliquer le produit directement sur une étendue d'eau ou de l'eau courante. Ne pas appliquer dans les zones où les eaux de surface provenant des champs traités peuvent ruisseler sur des terres arables adjacentes ayant été ensemencées ou devant l'être, ou dans des cours d'eau, de l'eau d'irrigation ou des puits. Appliquer le produit uniquement lorsqu'il n'y a aucun risque que la solution de pulvérisation ne dérive et contamine des terres ne devant pas être traitées, étant donné que de très petites quantités de solution de pulvérisation de l'Herbicide Ultim peuvent gravement endommager les cultures sensibles à son action durant les périodes de croissance et de dormance.

Comme avec tout herbicide, il faut éviter, sous peine d'endommager la culture, de faire des applications de façon qu'elles se chevauchent; il faut également éviter de mettre en marche ou d'arrêter l'outillage de pulvérisation, de ralentir ou de tourner en cours de traitement.

La culture peut être endommagée si le produit est appliqué sur du maïs qui a été éprouvé par une chaleur ou un froid intenses, une humidité excessive, le gel, la sécheresse, un sol peu fertile, saturé d'eau ou trop tassé, l'application préalable de pesticides, la maladie ou l'attaque d'insectes.

Les conditions climatiques extrêmes, telles que la chaleur, la sécheresse, une humidité excessive ou le gel, peuvent entraver la suppression des mauvaises herbes.

L'action de l'Herbicide Ultim peut être réduite s'il pleut dans les 2 à 4 heures suivant l'application.

Du fait que la tolérance des variétés hybrides de maïs aux herbicides varie, limiter la première pulvérisation de l'Herbicide Ultim à une petite superficie, pour chaque variété, avant de pulvériser le champ entier.

Éviter la pulvérisation du produit ou sa dérive sur les habitats importants de la faune tels que les étangs, les marais, les cours d'eau, les terres boisées et les ceintures de protection contre l'érosion du sol.

Ne pas appliquer l'Herbicide Ultim moins de 30 jours avant la récolte du maïs (ensilage, fourrage ou grain.)

Ne pas laisser paître des bêtes dans les champs traités et ne pas leur donner le maïs (ensilage, fourrage ou grain) comme nourriture pendant au moins 30 jours après une application d'Herbicide Ultim.

RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE

Aux fins de la gestion de la résistance, il importe de noter que l'Herbicide Ultim est un herbicide du groupe 2. Toute population de mauvaises herbes peut renfermer ou former des plantes naturellement résistantes à l'Herbicide Ultim et à d'autres herbicides du groupe 2. Les biotypes résistants peuvent finir par prédominer au sein de la population si ces herbicides sont utilisés de façon répétée dans un même champ. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux herbicides :

- S'il y a lieu, utiliser l'Herbicide Ultim ou les herbicides du même groupe 2 en alternance avec des herbicides appartenant à d'autres groupes et qui suppriment les mêmes mauvaises herbes au champ, et ce, au cours d'une seule saison de croissance (applications séquentielles) ou entre les saisons de croissance.
- Utiliser des mélanges en cuve contenant des herbicides d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Le composé du mélange le moins susceptible de créer une résistance devrait supprimer la ou les mauvaises herbes ciblées aussi efficacement que le composé du mélange le plus susceptible de créer une résistance.
- Utiliser les herbicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée contre les mauvaises herbes qui privilégie le dépistage, la consultation de données antérieures sur l'utilisation de pesticides et la rotation des cultures, et qui permet l'intégration des techniques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques de lutte), des pratiques culturales (par exemple, augmentation de la densité des semis, application d'engrais au moment propice et au moyen d'une méthode précise pour favoriser la croissance de la culture plutôt que celle des mauvaises herbes) ou biologiques (recours à des cultures ou à des variétés de végétaux qui entrent en compétition avec les mauvaises herbes) et d'autres pratiques de lutte.

- Après l'application d'herbicides, surveiller les populations de mauvaises herbes traitées pour y déceler les signes de l'acquisition d'une résistance (par exemple, une seule des espèces de mauvaises herbes indiquées sur l'étiquette n'a pas été supprimée). En présence de signes attestant une résistance potentielle, empêcher la production des graines de mauvaises herbes sur le site touché en utilisant éventuellement un autre herbicide appartenant à un groupe différent. Empêcher la propagation des mauvaises herbes résistantes d'un champ à l'autre en nettoyant le matériel de labour et de récolte et en utilisant des semences non contaminées.
- Faire analyser les graines de mauvaises herbes potentiellement résistantes par un laboratoire qualifié afin de confirmer leur résistance et d'opter pour un autre herbicide.
- Communiquer avec les spécialistes ou les conseillers agricoles certifiés de la région pour obtenir des recommandations sur une culture ou un biotype de mauvaise herbe précis relativement à la gestion de la résistance aux pesticides et à la lutte intégrée contre les mauvaises herbes.
- Pour obtenir davantage d'information ou pour signaler des cas possibles de résistance, communiquer avec le représentant local de Corteva Agriscience Canada Company ou composer le numéro sans frais de Corteva Agriscience Canada Company 1 800 667-3852.

ENTREPOSAGE

Ne pas entreposer ce produit avec des aliments destinés à la consommation humaine ou animale. Entreposer le produit dans son contenant d'origine uniquement, à l'écart des autres pesticides et des engrais. Ne pas utiliser ni entreposer dans une maison ou aux alentours. Bien refermer le contenant. Conserver les pochettes hydrosolubles dans leur suremballage ou le contenant extérieur pour les protéger de l'humidité.

ÉLIMINATION

Pour obtenir des renseignements sur l'élimination du produit inutilisé ou superflu, s'adresser au fabricant ou à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable. En cas de déversement et de nettoyage des déversements, s'adresser au fabricant et à l'organisme provincial/ territorial de réglementation responsable.

Pour les contenants recyclables

NE PAS utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'adresser au distributeur ou au détaillant ou encore à l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus proche. Avant d'aller y porter le contenant:

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale/ territoriale.

AVIS À L'UTILISATEUR

Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*.

TM Marque de Corteva Agriscience et de ses sociétés affiliées

Tous les autres produits mentionnés sont des marques déposées ou de commerce de leurs fabricants respectifs.